

Lettre de l'Udaf Bas-Rhin

Juillet-août 2015



Marie-Andrée Blanc, présidente de l'UDAF Haute-Loire, est devenue le 26 juin 2015 la nouvelle présidente de l'UNAF. Dans son dernier éditorial pour l'UDAF 43, elle écrivait ceci et nous reproduisons volontiers...

« ... "La première Sécurité sociale, c'est la sécurité familiale" ». Ainsi s'exprimait François Hollande, le Président de la République, le 30 novembre 2013.

Le rôle des parents est primordial pour transmettre une expérience, un savoir-faire, un savoir-vivre, et éduquer les enfants au respect des personnes dans leur diversité. La famille n'est-elle pas la meilleure école de la prévention et de la réussite, l'école de la vie, le lieu où s'exerce la responsabilité telle que la solidarité entre les générations ou la transmission de la mémoire. Pour les familles, se projeter dans l'avenir, c'est avoir confiance.

Victor Hugo écrivait dans son livre *Les Misérables* "la jeunesse est le sourire de l'avenir..."

Il est de notre rôle de MILITANT FAMILIAL d'œuvrer pour que chaque famille garde confiance en l'avenir et que notre jeunesse continue de sourire... »

Marie-Andrée Blanc,
Présidente UNAF

Quoi de neuf à l'Udaf Bas-Rhin ?

Le Réseau départemental d'accompagnement des parents, c'est parti !

Dominique Leblanc, directeur général de l'Udaf, et Laura Biteaud, chef de service Accompagnement en charge du Réseau départemental d'accompagnement des parents, ont lancé officiellement le 7 juillet 2015 le Réseau en soulignant les mots-clés qui, dès la rentrée, vont animer tous les acteurs du projet : **fédérer, outiller, communiquer, partager.**

Ceux-ci œuvreront dans un souci constant de bienveillance et de partage avec les parents. **Fédérer**, c'est réunir tous les parents, dans leur diversité, et les intervenants de l'accompagnement des parents, nombreux mais aujourd'hui insuffisamment rassemblés autour d'objectifs partagés.

Outiller, c'est soutenir méthodologiquement les parents et les intervenants. Le premier outil est d'abord le site "www.reseaudesparents67.fr". En ligne, sous sa forme actuelle, depuis fin avril, il proposera progressivement de nombreuses ressources sur l'illettrisme, les difficultés budgétaires, les enfants précoces, la culture, la santé, le logement, les liens entre les générations, l'autorité,... Mais le soutien méthodologique, ce sont aussi les associations d'ores et déjà mobilisées pour réussir ce nouveau développement de l'accompagnement des parents dans le Bas-Rhin : le Furet, RESCIF, la Fédération des Centres socio-culturels, la Fédération des MJC, les associations familiales, les Espaces de Vie Sociale,...

Communiquer, c'est capitaliser les actions pour les faire connaître auprès de tous les parents. Dès la rentrée, un petit dépliant d'information sur le Réseau sera à la disposition des parents sur les lieux qu'ils fréquentent, et en premier lieu dans les établissements scolaires.

Partager, c'est recenser et mutualiser les outils et les bonnes pratiques au sein du réseau. Dès la rentrée, des rencontres-forums seront organisées sur les territoires du département afin notamment de favoriser l'échange, la mutualisation et le recensement des besoins.

L'accès à la santé pour tous, l'Udaf s'engage !

Depuis le 1er juillet 2015, une dizaine de mutualistes proposent des contrats couplés avec l'Aide Complémentaire de Santé (ACS). Il y aura, selon cet accord, trois niveaux de garanties avec des restes à charge modérés pour l'utilisateur.

Des avantages :

- Le TIERS PAYANT INTEGRAL pour les consultations et pharmacies (sauf cures thermales et vignettes orange)
- La prise en charge du forfait hospitalier sans limitation de nombre de jours même pour la psychiatrie.
- L'Exonération des franchises médicales (le fameux 1€)
- Les Tarifs sociaux de l'énergie (pour les bénéficiaires du RSA)

A noter aussi que les complémentaires d'entreprises seront également obligatoires dans les ESAT.

Seuls petit soucis : A cette heure, nous n'avons pas connaissance des Mutualistes concernés et de leurs paniers soins. Mais **Paul Vivier, référent santé à l'Udaf**, suit de très près l'évolution de la situation et s'attache à relayer régulièrement « la bonne information », auprès des services, auprès des représentants familiaux et in fine auprès des familles.

L'abécédaire de la démocratie sanitaire

Le 30 juin 2015, le ministère de la santé a lancé publiquement le film « Abécédaire de la démocratie sanitaire ». L'objectif du film est de sensibiliser le public sur les éléments fondamentaux de la démocratie sanitaire (principaux droits individuels des malades, leurs droits collectifs, l'enjeu de leur autonomie). Le film peut être visionné de différentes manières : en version intégrale ou découpé en séquences courtes.

[Découvrir le film](#)

Cette information est communiquée par le Pôle Santé de l'Udaf Bas-Rhin (administratrice en charge du Pôle : Francine Strobel ; chargée de mission : Samira Boudouaz)



Rencontre régionale Santé et Démocratie sanitaire

Organisée par l'Union régionale des associations familiales d'Alsace, **lundi 5 octobre 2015 de 14h à 17h**, à la Maison de la Région, Strasbourg. Intervention de Daniel Lorthiois, Président du Régime Local Alsace – Moselle et Président de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie.

Restitution enquête : « *Comment vous soignez-vous ?* » Table-ronde avec des professionnels de la santé et des représentants des usagers.



Aidants familiaux

Prochaine réunion du CIAAF 67 jeudi 9 juillet 2015.

A l'ordre du jour : le point sur l'action du Collectif, le projet de plateforme ressource pour les aidants, la journée des Aidants du 6 octobre (l'intervention sollicitée par la Ville de Strasbourg sur les droits des aidants et la conciliation vie familiale/vie professionnelle des aidants actifs).

Des ressources en réseau

Le Centre de ressources action familiale travaille en réseau avec d'autres centres de ressources et de documentation strasbourgeois (Observatoire de l'intégration et de la ville ORIV, Chambre de Consommation d'Alsace CCA, Le Furet, Migrations Santé Alsace, CPCA Alsace SARA et Maison des Associations, CRESS,...). Nous nous rencontrons pour échanger nos pratiques et développer nos compétences sur des sujets comme : la veille documentaire et stratégique, nos relations avec la presse locale et régionale...

Prochaine rencontre, le 9 juillet 2015 à la Chambre de Consommation d'Alsace.

La CCA édite chaque semaine une **Lettre d'actualité** du consommateur ainsi que les **Actualités juridiques**.

N'hésitez pas à consulter régulièrement le site Internet www.cca.asso.fr et à vous abonner à la [page Facebook de la CCA](#) !



Du côté de l'Unaf

Marie-Andrée BLANC, nouvelle Présidente de l'UNAF

Marie-Andrée Blanc a été élue Présidente de l'Union nationale des Associations Familiales par le Conseil d'administration, réuni le vendredi 26 juin 2015. Elle est la première femme à présider l'UNAF, depuis la création de l'Institution en 1945. Issue du Mouvement « Familles rurales » et Présidente de l'UDAF de Haute-Loire, elle est administratrice de l'UNAF, depuis 2012. Marie-Andrée Blanc succède ainsi à François Fondard qui assurait la présidence de l'UNAF depuis juin 2006.



Nouveau à l'UNAF

Nouveau Réalités familiales n° 110/111

Numéro « spécial anniversaire » : 70 ans d'engagement pour les familles

Découvrez l'histoire de la politique familiale et de l'institution UNAF-UDAF depuis 1945. Cette revue retrace 70 ans d'histoire de l'institution familiale, 70 ans d'évolution de la société, du droit et des politiques publiques concernant les familles.

[Consulter le sommaire](#)

Nouveau site dédié aux 70 ans de l'UNAF : www.unaf70ans.com



Les « Chiffres clés de la famille 2015 »

Ils sont accessibles en téléchargement sur le site de l'UNAF ainsi que le « Qui fait quoi UNAF ».

[Télécharger les « Chiffres clés de la famille 2015 »](#)

[Télécharger le « Qui fait quoi UNAF »](#)

L'UNAF a participé au Conseil National de la Transition écologique (CNTE) : bilan de la mise en œuvre de la feuille de route 2015

Le dernier Conseil National de la Transition écologique (CNTE) s'est tenu sous l'égide de la Ministre de l'environnement, Ségolène Royal, le 16 juin dernier. Dominique Allaume-Bobe, administratrice de l'UNAF en charge du dossier *Développement durable* y participait. L'ordre du jour a porté sur le premier bilan de la mise en œuvre de la feuille de route 2015, suite à la conférence environnementale de novembre 2014 qui avait porté sur 3 tables rondes : préparation de la COP21, transports et mobilité durable, environnement et santé.

Les différents organismes membres du CNTE ont fait plusieurs remarques concernant les mesures qui en découlent et l'UNAF est intervenue sur l'organisation d'un atelier d'information et de sensibilisation au Développement durable et à l'écofrugalité qu'elle a proposé lors de la dernière Assemblée générale de l'UNAF des 13 et 14 juin derniers à Montpellier. Elle a demandé également que les médias, qui informent le grand public sur la COP21, soient bien conscients du risque « d'overdose » de nos concitoyens et restent à la portée de tous.

En ce qui concerne le Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) de la France présentée à la suite, plusieurs intervenants ont fait remarquer combien le scénario retenu semblait irréaliste (100% des logements anciens rénovés rapidement) à la fois en termes de coût pour l'Etat et les particuliers mais aussi de termes de temps (les artisans seront-ils capables de faire face à une telle somme de travail ?). La Stratégie Nationale Bas Carbone sera, en principe, soumise à l'approbation du prochain CNTE prévu en juillet.

Enfin la commission spécialisée sur la démocratie du dialogue environnemental, voulue par le Président de la République, a présenté ses travaux menés par Alain Richard. Destinée à faire une concertation en amont des grands travaux qui peuvent provoquer une contestation (tels que le barrage de Sivens), la commission a proposé qu'une autorité environnementale indépendante se mette en place par exigence démocratique, en lieu et place du préfet !

Parmi les groupes organisés habilités à s'autosaisir de ces projets impactant l'environnement, l'UNAF s'est inquiétée de voir que les associations familiales ne pourraient pas (en l'état actuel du texte) prendre l'initiative d'une telle concertation alors même que les associations de l'environnement ou les conseils municipaux le pourraient.

L'UNAF a présenté à Carcassonne, en présence de Geneviève Avenard, Défenseure des Enfants, l'étude réalisée auprès des familles bénéficiaires de la MJAGBF

Le 18 juin 2015, en présence de Geneviève Avenard, Défenseure des Enfants, David Pioli, Coordonnateur du pôle «Psychologie, sociologie de la famille» à l'UNAF, est intervenu lors d'une journée organisée par l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance en partenariat avec l'UDAF de l'Aude, qui avait pour objectif de mettre l'accent sur les difficultés financières des familles, dans ce département. L'occasion pour l'UNAF de présenter les résultats d'une étude statistique permettant de mieux connaître les caractéristiques et conditions de vie des familles bénéficiaires de la MJAGBF1 et pour Patricia Fiacre, qui représentait le CEDIAS, de présenter les résultats d'une recherche réalisée à la demande de l'UNAF sur le point de vue des familles accompagnées dans le cadre de l'exercice d'une MJAGBF.

Réformer les aides aux logements : présentation d'une étude de l'Institut des politiques publiques

A l'heure où des rapports entendent réformer les aides au logement, Jean-Philippe Vallat, Sous-directeur des Recherches, Etudes et Actions politiques et Marilia Mendes, Coordonnatrice du pôle «Habitat-Cadre de vie» ont assisté, le 23 juin dernier, au CEPREMAP-Ecole d'économie de Paris, à la présentation d'une étude de l'Institut des Politiques publiques sur une réforme des aides au logement. ([En lire plus](#)).

L'étude s'appuie sur plusieurs études antérieures pour contester l'efficacité de ces aides, notamment en raison de leur capture partielle par les bailleurs. Elle critique aussi leur complexité ainsi qu'une articulation problématique avec les autres aides destinées aux familles modestes (RSA, PPE).

Enfin, certains publics sont évincés de ces aides, par exemple, les propriétaires occupants pauvres. La proposition de réforme tente de répondre à ces différentes critiques en proposant une fusion des aides au logement avec le RSA et la PPE.

Les débats - animés - ont notamment porté sur le caractère inflationniste ou non des aides au logement et sur les risques présentés par un découplage complet de ces aides avec le niveau des loyers, proposé par l'étude.

CEPREMAP

CENTRE POUR LA RECHERCHE ÉCONOMIQUE ET SES APPLICATIONS

Du côté des mouvements familiaux

Associations Familiales Laïques

Accompagnement des femmes vers le retour à l'emploi par l'initiation à l'informatique

A la recherche d'un emploi, vous voulez vous initier à l'informatique, apprendre à taper un CV, une lettre, faire des recherches sur Internet, communiquer grâce à la messagerie électronique..?

C'est possible près de chez vous : une formation courte de 6 semaines, (les lundis, mardis, jeudis, et vendredis de 9h à 11h) avec accompagnement technique et écoute de la personne (sessions par petits groupes de 8 femmes)

Prochaine session, du lundi au vendredi (hors mercredis) de 9h à 11h :

- du 14 septembre au 22 octobre 2015 (1 groupe)
- du 3 novembre au 11 décembre 2015 (1 groupe)

Action gratuite pour les participantes.

Contact :

Magali Fleury Haury

Tél : 03.88.29.06.49

Courriel : magali.fleuryhaury@afl67.com

Site : www.afl67.com

AFTC Alsace - Association des Familles de Traumatisés Crâniens d'Alsace

Vélo' Partage, la semaine découverte des cycles adaptés

Du 24 au 28 août 2015, sur le parking du complexe sportif du Lixenbuhl, 24 rue Lixenbuhl à Illkirch-Graffenstaden. Organisé par l'AFTC Alsace et ses partenaires.

Au programme :

- Test de cycles adaptés à votre mobilité
- Petit et grand circuits-découverte à vélo
- Des animations autour du vélo
- Découverte du projet « Vélopartage », système de location de vélo adapté en devenir

[En savoir plus](#)

Renseignements :

Tél : 03.88.66.20.31 (touche 4)

Courriel : accueildejour@aftcam.org

Inscription recommandée pour les groupes.

Association des Paralysés de France (APF)

Trophées Jeunesse Planet'AIR 2015

L'APF lance les Trophées jeunesse. L'objectif de la première édition est de développer et valoriser les projets ou les initiatives menés par ou pour des jeunes de l'APF. Le dossier de candidature devra être adressé par courriel ou par courrier au plus tard le 31 juillet 2015.

[En savoir plus et télécharger le dossier de candidature](#)



Enfance et Familles d'adoption (EFA)

Retour sur le colloque international des jeudi 4 et vendredi 5 juin 2015

Les 4 et 5 juin derniers, EFA a organisé un colloque international : « Le devenir des adoptés (15-30 ans) ».

Elle y a présenté les résultats de l'enquête française inédite, « *Le devenir des jeunes ayant grandi dans une famille adoptive : enquête sur les adoptés et leurs frères et sœurs* » réalisée en 2013-2014.

Un dialogue interdisciplinaire s'est ensuite tenu pour réfléchir aux recommandations qui pourraient se dégager des travaux des scientifiques, et aux conditions de leur mise en pratique.

Les thèmes abordés concernaient : la scolarisation, l'orientation professionnelle, l'insertion sociale, les discriminations, l'identité, l'accès aux origines, le rôle des parents, des adoptés et des professionnels.

La présentation des intervenants, les résumés des interventions ainsi que la synthèse de l'étude sont désormais disponibles sur le site d'EFA :

www.adoptioneafa.org



Fédération des Malades et Handicapés

La FMH a publié l'actu de ses sections pour le mois de juillet 2015.

[Consulter](#)

Contact :

Courriel : udfmh.strasbourg@free.fr

Site : <http://fmh67.free.fr>

Zoom sur...

Les Associations familiales laïques au cœur de la solidarité



Les premières associations familiales laïques ont été créées en Dordogne en 1947 par des militants issus de la Résistance qui voulaient relier question sociale et question familiale, solidarité et égalité des droits dans la famille. Les AFL défendent les « droits et intérêts moraux et matériels des familles et de chacun de leurs constituants, quelles que soient les formes et les réalités sociales de ces groupes d'humains ». Pour elles, il n'y a pas de « famille-standard » ni de modèle familial : « Le mode de vie, le projet familial est du ressort du choix intime de chacun ; tout comme nous sommes attachés à une conception égalitaire de la famille, de son fonctionnement : respect mutuel, solidarité, responsabilité. » Le Conseil National des Associations Familiales Laïques (CNAFAL) est agréé par l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales, partenaire institutionnel des pouvoirs publics) depuis 1978. Il rassemble 25 000 familles.

VALEURS LAÏQUES

Le droit de vivre en famille s'applique pour tous, et donc bien évidemment pour les ressortissants étrangers présents sur notre sol, lesquels doivent également bénéficier du droit de vote aux élections municipales dès lors qu'ils résident en France depuis plus de cinq ans.

Au sein de la famille, l'enfant est une personne à part entière, « en voie de développement, qui s'appartient d'abord à lui-même. » **L'autonomie des individus est au cœur des valeurs laïques.**

Chaque être humain doit pouvoir disposer, de la naissance à la mort, d'un **revenu social garanti**, ce qui implique une simplification de l'architecture de la protection sociale et une plus grande justice sociale.

Au sein de l'UNAF et dans le débat public, les Associations Familiales Laïques ont défendu le PACS et le mariage des personnes de même sexe. La famille s'est en effet considérablement transformée et nous sommes passés en quelques décennies d'une famille nucléaire à une **diversité de modèles familiaux**. Il était donc important que cette évolution soit accompagnée juridiquement, car seule la loi républicaine permet **l'égalité pour tous.**

L'école est au cœur de tous les enjeux de société. Elle concourt « à conduire l'Homme à tenir sa place et ses responsabilités personnelles et sociales dans la société ». La conception laïque de l'école publique repose sur une **visée émancipatrice** qui conduit vers l'autonomie adulte. L'objectif doit être la réussite de tous. Il se fonde sur la légitimité et la reconnaissance de la diversité des parcours. Les Associations familiales laïques, « associations complémentaires de l'école publique », considèrent l'éducation comme une priorité absolue. Pas de nation dynamique qui ne mise sur sa jeunesse, pas de société compétitive sans salariés formés, pas de recherche innovante sans vivier d'étudiants, pas de sécurité professionnelle sans formation tout au long de la vie, pas de cohésion sociale sans égalité des chances sur tout le territoire, pas de vie démocratique sans citoyens éduqués.

Le mot « laïque » vient du grec « laos » qui signifie « peuple ». **La laïcité** est le principe de séparation de l'État et de la religion et donc l'impartialité ou la neutralité de l'État à l'égard des confessions religieuses. Par leurs valeurs laïques, les AFL s'engagent, dans leurs prises de position, à défendre les libertés individuelles tout en garantissant l'intérêt général, à privilégier la justice et l'égalité, ceci dans des domaines aussi divers que :

- la politique familiale (non « familialiste »)
- la fiscalité (solidaire)
- la protection sociale (pour un « revenu social garanti »)
- la santé
- la bioéthique (indisponibilité du corps humain, primauté de l'homme sur l'économique, respect de la liberté individuelle et de la dignité de l'individu, possibilité pour tous de bénéficier des progrès de la recherche sans discrimination)
- le logement ([voir le communiqué du CNAFAL le 17 juin 2015](#) favorable à la généralisation de l'encadrement des loyers sur tout le territoire)
- la consommation (les AFL sont « associations de consommateurs »)
- l'environnement
- l'immigration ([voir le reportage sur le vivre ensemble : « Différents ou pas ? »](#), réalisé par l'AFL de Roubaix)
- la défense des services publics.

MOTIVATIONS À AGIR

Le Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques du Bas-Rhin fédère depuis 1994 trois associations familiales : AFL Strasbourg, AFL Meinau et AFL Schiltigheim – Haguenau.

Le projet associatif 2012-2015 met l'accent sur trois axes :

- La promotion de la parentalité
- L'observation et l'écoute des terrains
- Les actions en faveur des droits personnels, l'accès aux droits, à l'information, à l'autonomie et à l'épanouissement de la personne

La promotion de la parentalité

La parentalité, en famille, c'est d'abord l'aménagement pratique des prises de décision à égalité dans le couple, le respect des droits de l'enfant, l'application, en droit et en attitude démocratique, de l'autorité parentale conjointe. La parentalité, c'est « simplement être présent avec son enfant, c'est comme pour l'école », résume une intervenante.

La parentalité, en société, c'est la reconnaissance des parents, acteurs d'éducation, à égalité de dialogue entre familles, professionnels et pouvoirs publics.

La parentalité, en actes, ce sont les *Espaces Laïques de Dialogues, d'Information et d'Expression des Parents* (ELADIE), des espaces de proximité ouverts à tous les parents, sans discrimination, dans la convivialité et le respect de tous, des moments de rencontre, d'écoute et de dialogue sur la vie quotidienne familiale.

A la demande des familles, les AFL ont mis en place un *Accompagnement des femmes vers le retour à l'emploi par l'initiation à l'informatique* (voir plus haut, la rubrique « Du côté des associations familiales »). 48 femmes en ont été bénéficiaires en 2014 (migrants, pour 80 %, bénéficiaires de minimas sociaux, pour 66 %, élevant seules leurs enfants, pour 47 %).

L'observation et l'écoute des terrains

C'est une attention continue à la vie des familles, aux temps des parents comme à ceux de l'enfant, à ses fatigues, à ses rêves, à ses centres d'intérêt, c'est le dialogue entre les générations, c'est l'attention portée aux situations de handicap, aux difficultés éducatives, aux discriminations.

C'est l'idée de « laïcité sociale », cette présence citoyenne pour ne pas subir des politiques publiques mal comprises, pour ne pas opter pour des « solutions » immédiates menant à des impasses (endettement, communautarisme,...).

C'est le P.A.S.S. contre le surendettement pour aider les familles à faire face à des situations financières difficiles, ce sont les actions de promotion de la santé, de l'hygiène de vie, de la consommation durable, de défense de l'environnement. Ce sont les séjours familles en VVF. C'est l'*Espace parents* pour que les parents étrangers ou d'origine étrangère puissent « écouter, comprendre, parler le français »,

Les actions en faveur des droits personnels, l'accès aux droits, à l'information, à l'autonomie et à l'épanouissement de la personne

Prendre en compte la personne, c'est considérer que l'enfant doit être au centre de la refondation de l'école et que « les temps de l'enfant » ne peuvent se résumer aux temps scolaires et périscolaires. Les AFL prennent ainsi une part active aux groupes de travail initiés par l'Udaf avec les associations de parents d'élèves et les associations d'éducation populaire, mais également aux sept Groupes Educatifs Locaux à Strasbourg et aux comités consultatifs des villes de Strasbourg, Schiltigheim et Haguenau.

Prendre en compte la personne, c'est promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, dans la famille comme dans la société. L'égalité c'est tous les jours et partout : dans le couple, à la maison, dans l'éducation, l'entreprise, la vie politique, le sport, la société, etc.

Prendre en compte la personne, c'est accueillir TOUS les enfants dans les activités éducatives de l'association. En direction de tous, c'est faire preuve d'empathie, cette culture de l'écoute, c'est défendre la raison face aux rumeurs et manipulations mentales de toute nature.

DANS TOUS LEURS PROJETS, LES AFL PRIORISENT L'ACTION ÉDUCATIVE

C'est ainsi le choix de prolonger avec les parents, à la maison, la Fabrique à Son, un atelier de création d'une émission radiophonique à l'aide de l'outil informatique (Musique Assistée par Ordinateur), Cette action est reconnue comme une Nouvelle Activité Périscolaire (NAP) par la Ville de Strasbourg.

A l'école, les AFL sont partenaires des établissements scolaires, pour les ALSH (*les Toupidecs farceurs*), pour les Ateliers d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Dans les quartiers, la priorité du « choix à l'éducatif », c'est la démarche conduite par les AFL et ses partenaires sur un territoire, les Poteries, visant à offrir aux familles, à toutes les familles, un **Espace de Vie Sociale**. Chacun peut s'exprimer sur sa vision du quartier et apporter des solutions pour renforcer les solidarités de voisinage et développer des initiatives favorisant la prise de responsabilité. Les Poteries ont une image de quartier « dortoir » sans âme et sans activités. Les AFL travaillent avec les habitants pour faire de cet ensemble d'immeubles un petit quartier avec une ambiance familiale, solidaire et conviviale où tout le monde se connaît, se reconnaît et où chacun puisse y faire les activités dont il a envie.

Avoir aux Poteries des activités qui répondent aux attentes, aux besoins et aux envies des habitants, - des temps pour vivre ensemble une activité, se ressourcer, découvrir de nouvelles choses ou simplement souffler, s'échapper du quotidien, c'est toute l'ambition de la **Maison des Poteries !**

Les Associations familiales laïques sont des lanceurs d'alerte lorsque les valeurs républicaines sont dévoyées. Elles révèlent les craquements lorsque les familles se trouvent prises au cœur des enjeux sociétaux, ont à faire face au déficit de communication démocratique. « Nos valeurs sont connues, explique Marianne Vollet Gless, secrétaire générale, à nous de les faire reconnaître et partager. Par une éducation laïque, celle qui permet toutes les autres, de façon plurielle, sans en privilégier aucune, parce qu'elle combat l'exclusion, la haine, la guerre, les extrémisme. Tous les extrémisme, qu'ils soient idéologiques, religieux, culturels ou étatiques. »

COORDONNÉES

LES AFL

27, rue Lavoisier - 67200 Strasbourg

Tél : 03 88 29 06 49

Courriel : info@afl67.com

www.afl67.com

Présidente : Françoise Néhasil (*vice-présidente de l'Udaf, en charge de l'animation de la Commission CCAS et du Collectif interassociatif pour les temps de l'enfant, représentante des familles au Régime Local Alsace-Moselle*)

Coordinatrice générale: Catherine Schmitt (*co-représentante des familles désignée par l'Udaf à la CAF*)

LA MAISON DES POTERIES

Consulter ou télécharger la plaquette

Chargée de mission : Karima Ouchene

Courriel : karima.ouchene@afl67.com

Familles LAÏQUES

Au cœur de la solidarité

Informations diverses

Ce qui a changé au 1er juillet 2015

Allocations familiales, allocations chômage, complémentaire santé, tarifs du gaz, copropriétés et syndicats, sécurité routière, auto-écoles, affichage des prix des médicaments, pharmacies en ligne, autotests sida, informations sur les allergènes, service à la personne, permis de chasse. Retrouvez les principales nouveautés qui se sont mises en place au 1er juillet 2015 sur notre site www.udaf67.fr/chiffres-pour-la-famille.html

Planning d'été 2015 à Strasbourg

Le CCAS de la Ville de Strasbourg a établi un planning pour les mois de juillet et août 2015 sur la ville. Ce planning indique les possibilités de restauration, de colis alimentaire et d'accueil de jour durant la période estivale, pour les personnes en situation de précarité.

[Télécharger le planning été 2015](#)

Bourse au bénévolat

La Maison des associations et ses associations membres proposent une bourse au bénévolat. Cette bourse a pour objectif de mettre en relation les habitants et les associations sur le territoire de Strasbourg Eurométropole. Pour les habitants de Strasbourg-Eurométropole, ce service est gratuit.

Les associations peuvent proposer des offres de bénévolat mais doivent être membre de la Maison des associations de Strasbourg (MDAS) pour accéder à ce service. Les offres sont affichées directement sur son site.

[En savoir plus](#)

[Consulter le site bénévole, pourquoi pas vous ?](#)

0 820 10 3939 : le numéro pour les personnes âgées en perte d'autonomie

Le 4 juin 2015 a été ouvert le **08 20 10 39 39**, numéro national unique à destination des personnes âgées et de leurs proches. Ce nouveau service téléphonique vous fournit toutes les informations utiles sur les services à la personne, les soins à domicile, les modes d'hébergement, les dispositifs d'accompagnement à destination des aidants, etc. Le service téléphonique renseigne également sur les aides financières disponibles et les démarches à effectuer pour les obtenir.

Un nouveau site Internet est également proposé sur www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Agenda

56^e Congrès National de la Société Française de Psychologie :

«Psychologie : fonctionnements et dysfonctionnements»

Du 2 au 4 septembre 2015, à Strasbourg.

[En savoir plus](#)

Journée d'étude : De la mort au don d'organe

Le jeudi 10 septembre 2015, à l'ENA, 1 rue Sainte-Marguerite, à Strasbourg. Organisé par l'Espace de réflexion éthique Région Alsace et l'Espace Lorrain d'Éthique de la Santé.

[Consulter le programme](#)

Inscription gratuite dans la limite des places disponibles.

Renseignements et inscriptions :

Courriel : hgebel@unistra.fr

Tél : 06.75.65.89.34

Journée mondiale de la maladie d'Alzheimer

Les avancées dans la maladie - Comment communiquer avec le malade ?

Lundi 21 septembre 2015 de 18h30 à 20h30, au Centre culturel Marcel Marceau, Place Albert Schweitzer. Organisée dans le cadre du cycle de rencontres « Soutenir les aidants familiaux » proposé par la Ville de Strasbourg et ses partenaires.

Contact :

Ligne Info seniors et handicap au 03.68.98.51.15

Courriel : martine.beyer@strasbourg.eu

Rentrée des associations de Strasbourg

La prochaine «Rentrée des associations» aura lieu **les samedi 26 et dimanche 27 septembre 2015** au Parc de la citadelle à Strasbourg. Organisée par la Maison des associations de Strasbourg.

Les 300 stands des associations sont implantés sous des chapiteaux et répartis en 8 villages thématiques. De nombreuses animations sont prévues : chants, danses, démonstrations sportives, théâtre, expositions, animations enfants, jeux ...

Renseignements et inscriptions :

www.mdas.org/index.php?g=rentree_associations

Dossier spécial : 70ÈME ANNIVERSAIRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le 4 octobre 1945 était signée la première ordonnance portant création et organisation de la Sécurité sociale.

Article 1er : « Il est institué une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles, contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent... »

On se souviendra du texte fondateur, « Les jours heureux », publié dix-huit mois auparavant (le 15 mars 1944), par le Conseil national de la Résistance, prévoyant « un plan complet de sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence ».

La loi du 22 août 1946 consacre le principe que les prestations familiales sont une charge nationale : qu'elles sont un droit pour tous les Français et qu'elles doivent être supportées par l'ensemble de l'économie du pays. Les Caisses d'Allocations Familiales, composées à la fois de représentants des salariés et des employeurs, ont pour mission d'appliquer la nouvelle législation. La réorganisation institue un taux uniforme pour tout le pays (hors Régime local Alsace-Moselle) et pour toutes les professions.

La loi du 30 octobre 1946 institue que l'accident du travail est un risque social comme les autres risques sociaux couverts par les assurances sociales et qui doit être garanti par les institutions de la Sécurité sociale à gestion désintéressée.

Le 1er janvier 1947 entre en vigueur l'assurance vieillesse destinée à toute la population du pays et gérée par des Caisses régionales d'assurance vieillesse.

En 1947, Pierre Laroque, qui fut le principal artisan de la Sécurité sociale, la présentait ainsi : « La sécurité sociale a précisément pour but de débarrasser tous les travailleurs de cette obsession de la misère, de cette menace du lendemain qui pèse constamment sur eux et qui paralyse les possibilités d'expansion de leur personnalité. Ce résultat ne peut être atteint que s'il existe un ensemble coordonné et cohérent d'institutions qui garantissent chaque famille contre tous les facteurs d'insécurité, aussi bien ceux qui sont actuellement connus que ceux qui peuvent apparaître dans l'avenir. Ainsi s'affirme l'idée d'une unité fondamentale de la sécurité sociale, qui ne peut être atteinte que si les situations existantes se trouvent réformées, refondues, coordonnées. C'est ce but, c'est la réalisation de cette sécurité sociale dans sa totalité qu'aujourd'hui tous les pays du monde s'efforcent de poursuivre. C'est à la réalisation de ce même but que nous sommes attachés depuis la Libération de Paris, dès l'automne 1944. »

Si, dans un premier temps, les risques famille et accident du travail sont le fleuron de la Sécurité sociale, très vite les principaux piliers du système, en termes de dépenses, se constituent autour de la maladie et de la vieillesse. L'assurance chômage voit le jour, seulement **en 1958**, avec un accord national interprofessionnel (ce sera également le cas pour la formation tout au long de la vie). La question des personnes en situation de handicap, la perte d'autonomie (avec la prise en charge de la dépendance), le logement social, mais aussi la lutte contre la pauvreté des personnes durablement éloignées du marché du travail, vont également prendre place dans le dispositif de protection sociale.

Les retraites complémentaires se développent avec la création de l'ARRCO en 1961, sur le modèle initial de l'AGIRC, créée dès 1947.

De 1945 à 1967, les représentants des bénéficiaires, présentés par les syndicats, étaient élus. La réforme de 1967 a introduit le paritarisme avec des représentants désignés.

En 1987, le gouvernement de Jacques Chirac réunit des états généraux de la Sécurité sociale. La création de la contribution sociale généralisée en sera une suite relativement rapide. La CSG a été créée en 1991 à l'initiative du gouvernement de Michel Rocard, pour diversifier le financement de la protection sociale. Elle est assise sur l'ensemble des revenus des personnes domiciliées en France. Elle est prélevée à la source sur les revenus d'activité (comme le salaire), de remplacement (comme les indemnités chômage) et de placement (comme les revenus financiers).

La loi du **25 juillet 1994** achève en principe la séparation de la gestion en quatre branches : maladie, maternité, invalidité et décès ; accidents du travail et maladies professionnelles ; vieillesse et veuvage ; famille. Le plan Juppé et sa traduction législative par l'ordonnance du **24 avril 1996** introduit la notion de « partenariat » entre l'Etat et les caisses qui vont dès lors s'engager sur des Conventions d'objectifs et de gestion. Par le biais des COG, l'Etat intervient désormais dans tous les domaines d'activité des caisses. Le Parlement intervient par la Loi de Financement de la Sécurité Sociale. **Créée par la révision de la Constitution du 22 février 1996**, la LFSS vise à maîtriser les dépenses sociales et de santé. Elle détermine les conditions nécessaires à l'équilibre financier de la Sécurité sociale et fixe les objectifs de dépenses en fonction des prévisions de recettes. Elle est votée par le Parlement tous les ans, à l'automne, en même temps que la loi de finances (LF), déterminant le budget de l'État. **Depuis 1996, le Parlement a ainsi un droit de regard** sur l'équilibre financier de la Sécurité sociale. Il peut se prononcer sur les grandes orientations des politiques de santé et de sécurité sociale, et sur leur mode de financement. **Mais ce contrôle reste limité.** Le Parlement n'a pas le pouvoir de fixer lui-même les recettes de la Sécurité sociale. La LFSS n'autorise pas la perception des recettes, elle ne fait que les prévoir. De même, les objectifs de dépenses, votés par le Parlement, évaluent les dépenses mais ne les limitent pas. Depuis la loi organique relative **aux lois de financement de la Sécurité sociale (LOLFSS)** du 2 août 2005, les prévisions sont désormais effectuées dans un cadre pluriannuel dans une démarche «objectifs-résultats».

La crise de l'emploi et l'aggravation des inégalités depuis près de quarante ans a obligé les pouvoirs publics à réformer l'organisation des prestations sociales et familiales. La **loi du 1er décembre 1988** a créé le Revenu minimum d'insertion, devenu Revenu de solidarité active en 2007. À compter du **1er janvier 2016**, le revenu de solidarité active et la prime pour l'emploi devraient disparaître au profit d'un nouveau dispositif : «la prime d'activité», en réponse à la faible efficacité des deux premiers.

La loi du 27 juillet 1999 a créé la couverture maladie universelle. La CMU de base permet l'accès à l'Assurance Maladie pour toute personne de nationalité française ou étrangère, résidant en France depuis plus de trois mois de manière stable et régulière, avec ou sans domicile fixe et qui n'est pas déjà couverte par un régime de Sécurité sociale. La CMU complémentaire (CMU-C) est une complémentaire santé gratuite qui prend en charge ce qui n'est pas couvert par les régimes d'assurance maladie obligatoire. Une aide financière, l'ACS, peut être accordée aux personnes dont les ressources sont légèrement supérieures au plafond d'attribution de la CMU-C, leur permettant d'être prises en charge par un contrat de complémentaire santé et de bénéficier, à compter du 1er juillet 2015, du tiers-payant (dispense de l'avance des frais lors des consultations chez le médecin).

La branche famille a connu une réforme importante en **2015** avec l'application au 1er juillet de la modulation des allocations familiales selon les revenus. Depuis la fin de la guerre, toutes les familles recevaient des allocations familiales, en fonction du nombre d'enfants, à partir de deux. Désormais, les revenus seront pris en compte, une mesure «de justice sociale» pour le gouvernement, une atteinte à la politique familiale pour l'Union nationale des associations familiales.

La Sécurité sociale n'est cependant pas uniquement une organisation qui dispense des prestations et verse des indemnités. Son action financière se complète par une très large action médicale, sanitaire et sociale. L'une comme l'autre ne peuvent atteindre leur pleine efficacité que si elles s'accompagnent d'une tâche éducative. On ne sait pas assez ce qu'est la Sécurité sociale, les bénéficiaires ignorent bien souvent leurs droits, ils ne savent pas ce qu'ils peuvent attendre des institutions ou législations créées à leur profit. Ils ne savent pas surtout que dans le cadre de l'organisation française de la Sécurité sociale, c'est aux intéressés eux-mêmes qu'appartient la gestion de leurs caisses. C'est là une des caractéristiques fondamentales de notre organisation qui repose non sur une structure administrative et étatique, mais sur des caisses qui sont des organismes privés, à statut mutualiste et administrés avec une large autonomie par les représentants des bénéficiaires eux-mêmes.

Dans ce cadre, la représentation familiale exercée dans la branche famille par les UDAF, au niveau des départements et par l'UNAF au niveau national, est un élément essentiel de cette construction sociale et démocratique.

Bibliographie : La protection sociale face à ses défis : 70ème anniversaire de la Sécurité sociale, revue Vie Sociale n° 10, juin 2015.

Pour retrouver l'historique de la Sécurité Sociale et les manifestations organisées à l'occasion de son 70e anniversaire, consultez le Blog de la Sécurité Sociale à l'adresse suivante :

<http://communication-securite-sociale.fr/category/actualites-70-ans/>